Île-de-France : le tribunal annule des aides régionales à la vidéoprotection et aux polices municipales ; la Région annonce un appel

19/11/2026 à 8h05



Le tribunal administratif de Montreuil a annulé, mercredi 18 novembre, trois délibérations du conseil régional d'Île-de-France relatives au « bouclier de sécurité », un dispositif destiné à financer des équipements de polices municipales et des systèmes de vidéoprotection communaux.

La juridiction estime que ces aides ne relèvent pas des compétences attribuées à la Région. Les délibérations contestées prévoyaient jusqu'à 2,098 millions d'euros de subventions pour 35 communes et communautés d'agglomération. La Région Île-de-France conteste cette interprétation et a annoncé faire appel.

Réaction de la Région Île-de-France, 18 novembre 2026.

Source : Tribunal administratif de Montreuil, 18 novembre 2026.

Photo d’illustration : police municipale, Louis Chabert / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0. Crédit et licence.